

2H ENERGY

Société anonyme au capital de F. 12.500.000
Siège social : L'Epinay – 76400 FECAMP
RCS LE HAVRE B 353.926.447

21/11/00

21/11/00
2000 B344
A 2219

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil, le 9 Octobre à 9 heures 30,

Les Administrateurs de la Société 2H ENERGY, se sont réunis en Conseil dans les locaux de la société IVECO FRANCE 6, rue Nicolas Copernic 78190 TRAPPES, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Jean-Luc DUQUESNE
Monsieur Luciano MARIETTI
Monsieur Carlo GHIRINGHELLI
Monsieur Gérard PIQUET

Est absent :

Monsieur Gianfranco MEDICI

Les représentants du Comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont présents.

La Société BARBIER FRINAULT et Autres, Commissaire aux comptes titulaire, est absente.

Monsieur Jean-Luc DUQUESNE préside la séance.

Madame Evelyne MUREZ remplit les fonctions de secrétaire.

Le Conseil réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Situation de la société au premier semestre 2000
- Situation prévisionnelle au 31 Décembre 2000
- Autorisation pour finaliser le projet de la nouvelle usine de Fécamp,
- Contrat de mandat commercial avec Fiat France
- Stratégie du Groupe IVECO
- Mise en place du Code d'éthique de comportement dans les affaires du Groupe Fiat
- Questions diverses

SITUATION DE LA SOCIETE AU PREMIER SEMESTRE 2000 ET SITUATION PREVISIONNELLE AU 31 DECEMBRE 2000

Le Président, après avoir exposé la situation de l'environnement économique pour 2000, présente les résultats commerciaux de la Société et les prévisions pour 2000 et 2001.

L'activité du 1^{er} semestre 2000 a été soutenue, le montant des commandes a progressé très sensiblement (+ 70 % par rapport à l'exercice précédent). Cette progression s'explique en grande partie par une commande importante d'un montant d'environ 60 MF prise dans le domaine du pétrole/gaz.

Les évolutions par marché sont néanmoins contrastées. Les évolutions les plus sensibles constatées sont :

- la croissance du marché pétrole/gaz,
- l'inexistence du marché de la petite cogénération en France (< 800/1000 kW) liée à des facteurs externes défavorables (augmentation du prix du gaz et absence d'une tarification préférentielle du rachat de l'électricité produite),

qui conduisent sur le 2^{ème} semestre à affecter les ressources humaines sur les marchés porteurs.

Le chiffre d'affaires est également en croissance et l'on note une activité de production soutenue.

Le résultat d'exploitation à fin juin est légèrement positif malgré une baisse de la rentabilité de l'entreprise.

Les perspectives de fin d'année sont les suivantes :

- montant des commandes pour l'exercice 2000 : 400 MF,
- chiffre d'affaires estimé à 425 MF,
- baisse de la marge brute,
- résultat d'exploitation proche de l'objectif initial de 18 MF établi sur la base d'un chiffre d'affaires de 370 MF.

Des actions spécifiques importantes pour l'avenir sont actuellement menées.

AUTORISATION POUR FINALISER LE PROJET DE LA NOUVELLE USINE DE FECAMP

Le Président rappelle que le projet initial prévoyait l'implantation de la société dans le parc d'activité de la Vallée. Ce terrain, traversé par la rivière La Valmont, s'est révélé inadéquat du fait des dégâts causés par la tempête de décembre 1999 et de l'impossibilité de prévoir toute extension.

Un nouveau site a donc été recherché afin d'y implanter la nouvelle usine. Le District a proposé à notre société un terrain situé dans la commune de Saint-Léonard d'une superficie totale d'environ 85 000 m².

Le projet de la nouvelle usine est aujourd'hui en phase finale et doit prochainement être approuvé.

Le financement de cette nouvelle usine se fera notamment par la conclusion d'un contrat de crédit-bail et l'obtention de subventions. Une mise à jour des dossiers de subventions déposés auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et du FEDER sera faite dès l'approbation des plans. La reconduction de ces subventions est soumise au commencement des travaux avant la fin 2000 et à l'achèvement de ces travaux fin 2001.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président à l'effet de finaliser ce projet.

CONTRAT DE MANDAT COMMERCIAL AVEC FIAT FRANCE

Le Conseil prend acte qu'il existe un mandat commercial entre la société 2H ENERGY et la société FIAT FRANCE pour la gestion de la trésorerie dans le compte courant du Groupe et qu'il s'agit d'une opération courante pour la société du fait de son appartenance au Groupe IVECO et qu'elle n'est pas considérée comme une convention entrant dans le cadre de l'article 101.

STRATEGIE DU GROUPE IVECO

Messieurs MARIETTI et GHIRINGELLI donnent toutes explications quant à la stratégie du Groupe IVECO notamment en ce qui concerne l'organisation de la production.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la mise en place de ces méthodes visant à améliorer le système de production de l'usine de Fécamp.

APPROBATION DU CODE D'ETHIQUE DU GROUPE FIAT

Le Président donne la parole à Monsieur Gérard PIQUET qui donne toutes précisions concernant le Code d'éthique mis en place dans le Groupe FIAT.

Il informe les membres du Conseil que toutes les sociétés du groupe FIAT ont adopté ce « code d'éthique de comportement dans les affaires » qui doit lier l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Ce code a été approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe FIAT dès 1993 et a ensuite été adopté par toutes les sociétés du Groupe.

Ce code d'éthique est remis au Président et les membres du Conseil approuvent cette initiative.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET COOPTATION DE SON REMPLACANT

Le Président informe le Conseil que Monsieur MEDICI a, par lettre en date du 3 Octobre 2000, fait savoir qu'il démissionnait, à compter de ce jour, de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil en prend acte et, sur proposition du Président, décide de coopter en qualité de nouvel Administrateur :

- Monsieur Franck LESAGE demeurant Via Patroclo 19/4 – 20151 MILANO (Italie)

pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2001 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Franck LESAGE a fait savoir au Conseil qu'il acceptait cette fonction, tout en le remerciant pour la confiance qu'il lui témoigne, et en précisant qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Conformément à la loi et aux règlements, cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Le Conseil adopte cette résolution à l'unanimité.

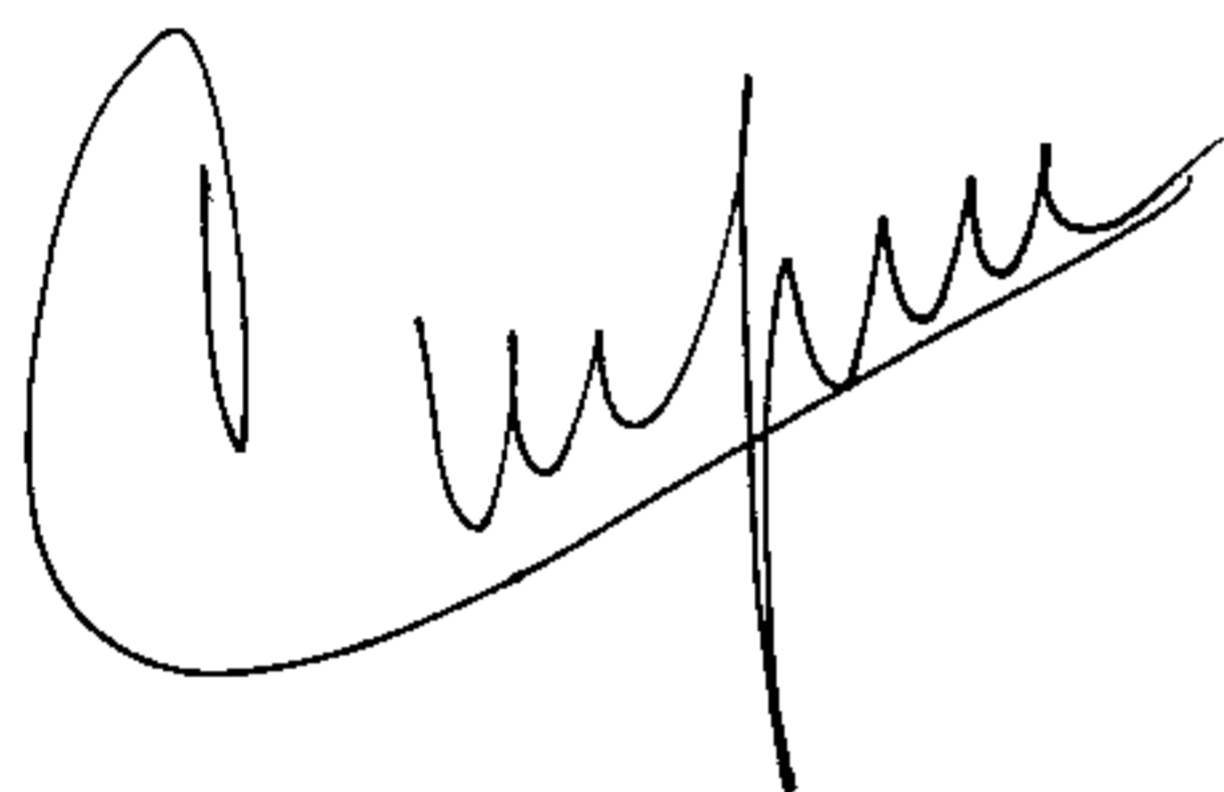
QUESTIONS DIVERSES

Le Président fait le point sur les Assurances en rappelant au Conseil que la société doit intégrer les contrats du Groupe FIAT. A ce jour, plusieurs contrats ont d'ores et déjà été mis en place au bénéfice de la société 2H ENERGY. Les contrats restants seront transférés d'ici la fin de l'année, sans que la société 2H ENERGY ne dispose de toutes les informations relatives aux nouveaux contrats. Le courtier du Groupe est en charge du dossier.

Le Conseil en prend acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un administrateur.

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President mentioned in the text.A smaller, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to an administrator mentioned in the text.